

**POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE**

Ref : 75521

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté fixant les tarifs 2024 de l'USLD rattachée à l'hôpital Saint Jean à BRIARE

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005,

Vu le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 modifiant le décret n° 99-316 du 26 avril 1999,

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

Vu le décret n°2006-422 du 7 avril 2006,

Vu la publication des délibérations du Département du Loiret en date du 22 février 2024 relative au vote du budget primitif 2024.

Vu la convention tripartite pluriannuelle signée le 1^{er} octobre 2014,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

Arrête

Article 1^{er} Pour l'exercice budgétaire 2024, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'USLD rattachée à l'hôpital Saint Jean, sis 31 Boulevard Loreau à BRIARE (45) sont autorisées comme suit pour la section hébergement :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Titre I – Dépenses afférentes au personnel	545 269,00	1 063 159,00
	Titre III – Charges à caractère hôtelier et général	322 341,00	
	Titre IV – Charges d'amortissements, de provisions financières et exceptionnelles	195 549,00	
Recettes	Titre III – produits de la tarification et assimilés	978 326,00	1 063 159,00
	Titre IV – Autres produits relatifs à l'exploitation	84 833,00	
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit		

Article 2 Les tarifs hébergement 2024 de l'USLD rattachée à l'hôpital Saint Jean à BRIARE sont fixés comme suit à compter du 1^{er} mai 2024 :

- 68,97 € pour les personnes âgées de plus de 60 ans,
- 92,76 € pour les personnes âgées de moins de 60 ans,

Article 3 Pour l'exercice budgétaire 2024, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'USLD rattachée à l'hôpital Saint Jean de BRIARE sont autorisées comme suit pour la section dépendance :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Titre I – Dépenses afférentes au personnel	259 029,00	307 467,00
	Titre III – Charges à caractère hôtelier et général	48 427,00	
	Titre IV – Charges d'amortissements, de provisions financières et exceptionnelles	11,00	
Recettes	Titre II – produits de la tarification et assimilés	358 380,72	358 380,72
	Titre IV – Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit	50 913,72	50 913,72

Article 4 Les tarifs dépendance 2024 de l'USLD rattaché à l'hôpital Saint Jean de BRIARE sont fixés comme suit à compter du 1^{er} mai 2024 :

- Groupe Iso Ressource 1 et 2 : 25,28 €,
- Groupe Iso Ressource 3 et 4 : 16,04 €,
- Groupe Iso Ressource 5 et 6 : 6,77 €,

Article 5 Cette décision peut être contestée dans un délai d'un mois à compter de la réception de la notification par les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication par les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret,
- un recours contentieux qui doit être porté devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES, Cour administrative d'appel de Nantes, 2 place de l'Edit de Nantes - BP 18529 - 44185 NANTES CEDEX 04.

Article 6 Le Directeur général des services départementaux, le Président du directoire de l'hôpital Saint Jean sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera inséré au Bulletin Officiel du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le **26 AVR. 2024**
Pour le Président et par délégation,

Jean-Luc MONEORT
Responsable service expertise financière
Pôle citoyenneté et cohésion sociale